



Contact de l'employeur pendant un congés sans solde

Par moi86180, le 06/02/2010 à 00:56

Bonjour,

actuellement en congés sans solde, mon employeur a-t-il le droit :

- de ne pas me verser une prime de fin d'année que les autres ont eu (je suis en congés sans solde depuis le 9 novembre 2009, et n'ai pas eu ma prime alors que mes collègues l'ont eu)
- de me convoquer à un conseil d'administration?
- de me convoquer à un entretien pour me demander de signer un avenant à mon contrat de travail

merci de votre réponse